

## Comité de suivi de la réforme de la formation des enseignant-e-s : la mascarade continue !

Le 23 septembre dernier, une nouvelle réunion du comité de suivi de la réforme de la formation des enseignant-e-s s'est tenue. SUD éducation était présent et nous avons rappelé une fois encore notre opposition à ce que nous

considérons comme une contre-réforme qui va profondément dégrader le statut et la formation initiale de nos futur-e-s collègues départemental, académique et ministériel.

### 1. Une accélération du calendrier institutionnel, un déni des acteur-trice-s en jeu dans cette réforme :

Malgré la dénonciation de l'ensemble des organisations syndicales, le ministère continue l'imposition de cette réforme à marche forcée en accélérant le calendrier :

— Fin septembre 2020 : circulaire sur l'alternance des Master MEEF précisant aux recteur - trice-s et président-e-s des INSPE les modalités de recrutement, les conditions de l'alternance et la rémunération.

— Deuxième moitié d'octobre : publication des conditions de formations pour la préparation aux concours. La DGSI, DGRH et DGESCO

enverront des notes aux INSPE pour préciser les modalités de formation des étudiant-e-s futur-e-s enseignant-e-s.

— Dès novembre, soit deux semaines après l'envoi des notes, les INSPE devront transmettre l'offre de formation finalisée avec annexe et maquette.

Dans les INSPE, les personnels dénoncent ce calendrier précipité alors même que le ministère refuse d'entendre leurs propositions concernant la formation.

## 2. L'encadrement de la formation dans les INSPE, attention dangers !

— Le projet de réforme prévoit le remplacement d'une partie des formateur-trice-s actuel-le-s de l'INSPE par des enseignant-e-s dits de "terrain". Attention, cela éloignera de facto le master MEEF de son ancrage au sein de l'université et dévalorisera l'aspect "recherche" du master. Cela fait aussi peser des inquiétudes sur les formateur-trice-s actuel-le-s

- Dans le même temps, si l'on accentue l'accès aux enseignant-e-s dans des missions de formation dans les INSPE, cela doit se faire dans de bonnes conditions et des moyens

supplémentaires : temps de décharge, création de postes supplémentaires...

- En ce qui concerne l'encadrement des enseignant-e-s en formation, nous rappelons que les tuteur-trice-s qui vont encadrer les M2 ont également besoin d'une véritable revalorisation. L'indemnité prévue de 600 € par étudiant-e reste peu attractive compte-tenu de l'implication et des missions qu'exigent ces fonctions de tutorat.

## 3. La rémunération des futur-e-s alternant-e-s = précarisé-e-s et mal payé-e-s !

Pour l'année de M2 (hors dispositif « pré-professionnalisation »), il est prévu que les futur-e-s enseignant-es soient contractuel-le-s en alternance à l'INSPE et en responsabilité de classe(s) (9h dans le 1er degré, 6h dans le 2nd degré).

Pendant cette année de M2, les alternant-e-s devront :

assurer des cours en établissement ou école avec préparation des cours, correction de copies...

préparer le concours

rendre des devoirs et surtout un mémoire à l'INSPE afin de valider le master

Rémunéré-e-s à hauteur de 865 € par mois, sans statut de fonctionnaire stagiaire, sous pression

d'une année de M2 intenable, nous avons là tous les ingrédients réunis pour une précarisation renforcée de l'entrée dans le métier avec, pour le ministère, l'instauration d'un vivier de collègues corvéables et sous-payé-e-s ! Les alternant-e-s qui ne réussiraient/valideraient pas à la fois, le concours, les cours en établissement ou école et le master pourront continuer à enseigner en tant que contractuel-le-s l'année suivante. Derrière cette réforme, c'est bien le statut de fonctionnaire qui est menacé !

Par ailleurs, qui peut croire que cette réforme rendra notre métier plus attractif dans ces conditions extrêmes ?

## 4. Une réforme qui reste floue, la mascarade se poursuit !

— Des statuts inégalitaires persistent : les contrats de pré-professionalisation seront mieux rémunérés que ceux des étudiant-e-s alternant-e-s en M2

— Des contenus d'enseignements qui restent flous :

en M1 : l'objectif n'est désormais plus la préparation au concours alors quels cours constitueront cette année là ?

en M2 : on constate une volonté de valoriser la recherche (via notamment la maintien du mémoire) mais on sait déjà que la préparation au concours ainsi que les heures-classes empêcheront une

implication des étudiant-e-s dans une démarche de recherche universitaire telle qu'elle devrait être valorisée par l'Université.

Dans le cadre du comité de suivi de cette contre-réforme, nous avons revendiqué le retrait de la réforme de formation des enseignant-e-s.

SUD éducation demande le retour à un concours à bac +3, suivi de deux années de formations rémunérées validées par un Master et avec une entrée progressive dans le métier.